

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19
JANVIER 2011 A 20H30 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE**

Présents : José CAMELIN – Annie BERTHET – Sylvie TINGUELY – Maurice VANDELLE - Jean-Sébastien LACROIX - Danielle TISSOT – Bernard MAMET - Jacques ROMAND - Béatrice CHAVETNOIR – Murielle BERTHET - Mathias ARBEZ – Corine BOUVIER MARILLIER – Olivier BOLUT - Régis BAILLY-SALINS – Christophe MATHEZ - Gilles BOURQUI

Absents : Dominique MICHELIN – Robert BONNEFOY - Fabien CHAVIN-GAZALIER (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) – Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Christophe DENIS – Dominique AUZIAS

Secrétaire de séance : Jean-Sébastien LACROIX

Le dix neuf janvier 2011, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de José CAMELIN, Maire. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de séance du 27 décembre 2010

3 – Finances :

- **Décision modificative n°4 du budget principal 2010 de la Commune**
- **Décision modificative n°1 du budget annexe 2010 de la chambre funéraire**

4- Signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté et Côté Cour pour l'année scolaire 2010-2011

5 – Prise en charge des travaux de remise en état des rives du lac des Rousses réalisés par la Communauté de communes de la Station des Rousses

6 – Signature de la convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA

7 – Décision sur la location ou la vente du bâtiment de l'ancienne Trésorerie

8 – Liste des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de sa délégation

9 – Questions et informations diverses

- **Redevance SACEM pour le concert du Tour de France**

M. le Maire propose l'ajout de deux questions supplémentaires :

- DM 5 budget principal de la commune 2010
- Fin de la participation financière de la commune des Rousses aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ajout de ces deux questions.

-----oo5oo-----

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Jean-Sébastien LACROIX secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 27 décembre 2010

Annie BERTHET souhaite préciser par rapport aux propos tenus dans les questions diverses sur le Pré Chavin et l'aménagement du site de l'Omnibus, qu'il y a eu présentation d'aménagement du site de l'Omnibus au conseil communautaire dans le cadre de l'EDAT. M. le Maire indique que ce projet n'a pas été retenu.

Bernard MAMET fait remarquer que le conseil municipal était favorable à l'unanimité pour la création d'emplois d'agents recenseurs, alors qu'il est indiqué dans le compte rendu que le conseil municipal est « majoritairement favorable ». M. le Maire confirme que la décision a bien été prise à l'unanimité et que la délibération est conforme à la décision.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 décembre 2010.

Bernard MAMET apporte également une remarque sur le compte rendu de la réunion de travail du conseil municipal du 6 décembre 2010 sur les bâtiments communaux : il avait précisé qu'il fallait prévenir le propriétaire et l'utilisateur du terrain contigu car ils risquent de ne plus avoir le passage si l'extension de l'entrepôt communal route du Génie se réalise.

M. le Maire l'informe qu'il a avancé sur ce dossier et travaille actuellement sur le problème du foncier et sur les servitudes éventuelles avant de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. De plus, une réunion de travail a eu lieu avec le service technique pour la définition du cahier des charges.

3 – Finances :

- **Décision modificative n°4 du budget principal 2010 de la Commune**

Suite à la création du budget annexe de la chambre funéraire, M. le Trésorier demande à la Commune de transférer l'ensemble des dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement payées sur le budget principal de la Commune depuis 2006 au budget annexe de la chambre funéraire.

Ces opérations doivent avoir lieu avant le 20 janvier 2011 pour être prises en compte dans le budget 2010.

M. le Maire précise que les dépenses et recettes concernant la chambre funéraire ont été prises en compte dans le budget principal de la commune **depuis 2006**. Or, depuis la création du budget annexe de la chambre funéraire en 2010, il faut transférer **l'ensemble des dépenses et recettes au budget annexe depuis cette date** selon les modifications de crédits ci-dessous :

Articles	Programme	Libellés	Sommes
10222		FCTVA	+ 25 742
1323		Subvention	+ 30 868
1641		Emprunt	+ 132 100
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 188 710
1641		Emprunt	+ 4 641
2184		Mobilier	+ 3 961
2188		Autres matériels	+ 10 257
2313		Construction	+ 179 510
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 198 369

657364		Subvention de fonctionnement versée aux organismes publics à caractère industriel et commercial	+ 21 285
6558		Autres contributions obligatoires	- 1 285
6574		Subventions de fonctionnement aux associations	- 20 000
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0

Jacques ROMAND ne comprend pas pourquoi les dépenses de fonctionnement sont à 0 alors que dans le budget annexe de la chambre funéraire elles sont à + 9 086 €. M. le Maire répond que c'est pour équilibrer la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention (Jacques ROMAND) les augmentations et modifications de crédits mentionnées ci-dessus sur le budget de la commune, exercice 2010.

- **Décision modificative n°1 du budget annexe 2010 de la chambre funéraire**

Cette décision modificative intègre les dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement pris en charge initialement par le budget principal de la Commune.

Pour équilibrer les dépenses, et considérant que le service public de la chambre funéraire exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **9 085 €** au budget annexe 2010 de la chambre funéraire. Cette somme sera imputée à l'article 774 du budget 2010.

Annie BERTHET demande quel est le montant de l'emprunt pour financer la construction de la chambre funéraire. Bernard MAMET répond que le projet a été autofinancé.

M. le Maire ajoute que la construction de la chambre funéraire a coûté environ 140 000 à 150 000 €. Elle est utilisée également par les habitants de Bois d'Amont et Prémanon mais sans participation financière de ces deux communes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après validation par M. le Trésorier décide à l'unanimité les augmentations et modifications de crédits suivants sur le budget annexe de la Chambre funéraire, exercice 2010 :

Articles	Chapitres	Libellés	Sommes
60222	011	Produits d'entretien	- 500
6061	011	Electricité	- 3 880
6063	011	Autres fournitures	- 454
6064	011	Fournitures administratives	- 500
6152	011	Entretien immobilier	- 851
61558	011	Entretien mobilier	- 884
6161	011	Assurances	- 500
618	011	Divers	+ 895
6262	011	Frais de télécommunication	- 105
63512	011	Taxes foncières	- 251
		TOTAL CHAPITRE 011	- 7 030
6411	012	Rémunérations	- 1 500
648	012	Autres charges de personnel	- 1 000
		TOTAL CHAPITRE 012	- 2 500
658	65	Charges diverses	+ 234
		TOTAL CHAPITRE 65	+ 234
66111	66	Remboursement d'emprunts	+ 9 925
		TOTAL CHAPITRE 66	+ 9 925

023	023	Virement à la section d'investissement	+ 8 457
		TOTAL CHAPITRE 023	+ 8 457
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 9 086
706	70	Prestation de service	+ 1
		TOTAL CHAPITRE 70	+ 1
774	77	Subvention exceptionnelle	+ 9 085
		TOTAL CHAPITRE 77	+ 9 085
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 9 086
2184		Mobilier	+ 3 312
2188		Autres immobilisations	+ 8 577
2313		Construction	+ 150 061
1641		Remboursement d'emprunt	+ 9 475
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 171 425
1313		Subvention Département	+ 30 868
1641		Emprunt	+ 132 100
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 8 457
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 171 425

- **Dm 5 – opérations d'ordre d'intégration des dépenses réglées sous mandat par le SIDEC**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les augmentations et modifications de crédits relatives à des opérations d'ordre pour intégrer des dépenses réglées sous mandat par le SIDEC sur le budget principal de la commune, exercice 2010 :

Articles	Chapitre	Libellés	Sommes
2313	041	Construction	+ 1 300 000
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 1 300 000
238	041	Avances versées sur commande d'immobilisations corp.	+ 1 300 000
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 1 300 000

4- Signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté et Côté Cour pour l'année scolaire 2010-2011

Le réseau Côté Cour 39 a ajouté une séance du spectacle « Loin de mon doudou » l'après-midi du mardi 1^{er} février 2011 à l'Espace Lamartine de Morez spécialement pour l'ensemble des élèves de maternelle des Rousses, soit 100 élèves.

La convention concerne cette seule représentation. Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 9 € par place de spectacle mise à disposition, soit 100 places x 9 € = 900 € pour l'année civile 2011.

Cette convention est applicable pour l'année scolaire 2010-2011.

Annie BERTHET précise qu'elle a reçu le représentant de « coté cour » avec M. le Maire et Danielle TISSOT car elle n'était pas d'accord avec les propositions de la convention initiale en raison d'une forte augmentation des prestations. Ils se sont mis d'accord pour un essai d'un an pour voir si ce prix de 9 euros par élève pouvait se maintenir.

Murielle BERTHET demande quelle est la différence entre le tarif de 9 euros et le tarif de la convention.

Annie BERTHET répond que la somme de 9 euros correspond à la participation de la Commune ; le solde est à la charge de la coopérative de l'école ou des parents.

M. le Maire ajoute qu'il faut ajouter le coût du transport jusqu'à Morez.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention pour le spectacle côté cour et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

5 – Prise en charge des travaux de remise en état des rives du lac des Rousses réalisés par la Communauté de communes de la Station des Rousses

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été invité à une réunion le 25 octobre 2010 à la demande du Président de la Communauté de Communes de la Station des Rousses afin de déterminer la répartition de la prise en charge de travaux complémentaires de l'aménagement des rives du lac des Rousses. En effet, certains travaux avaient été dégradés lors de la rénovation de la station de pompage au lac et lors du déneigement de la rampe d'accès à la station.

Le coût total de ces travaux de remise en état s'est élevé à **8 563.50 € H.T.**

La Communauté de Communes demande donc à la Commune des Rousses de participer financièrement à ces travaux de remise en état sur la base de **25 %** du montant précité, soit **2 140.00 €**.

M. le Maire rappelle que la commune a décidé la mise à disposition des rives du lac à la Communauté de Commune avec un accès au lac par la station de pompage. Des dégradations importantes ont été occasionnées ces deux dernières années lors du déneigement et des travaux de rénovation de la station de pompage.

Au départ, il était demandé à la commune une participation de 100 %. Puis, après discussion, la répartition suivante a été définie :

- 50 % à la charge de la communauté de communes
- 25 % à la commune
- 25 % au SIE

M. le Maire indique qu'il a pris la décision de ne plus déneiger l'accès à la station de pompage pour ne plus causer de dommages. Il remercie Bernard MAMET qui, au nom du Syndicat des Eaux, a mis du bon vouloir pour résoudre le problème et la communauté de communes qui a accepté cette répartition.

Bernard MAMET a constaté ce week-end que des voisins helvètes vont au lac et passent sur le gazon avec leurs véhicules.

M. le Maire a fait intervenir la police municipale pour dresser des procès-verbaux et a informé la Communauté de Communes car les conditions d'accès au lac sont de leur ressort (bornes d'entrée).

Bernard MAMET redoute que la Communauté de Communes réponde que la mise à disposition se fait du 1^{er} mai au 31 octobre et que par conséquent, cela n'est pas de sa compétence en dehors de cette période.

M. le Maire a réaffirmé par arrêté que toute activité sur le lac est interdite en hiver. Soit la Communauté de Communes met une barrière et limite l'accès soit ils refont une voie de trois mètres de large.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement à la Communauté de Communes d'une participation de 25 % des travaux de remise en état des berges du lac d'un montant de 2 140.00 €.

6 – Signature de la convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA

Afin de lutter contre la prolifération des chats sur la Commune de LES ROUSSES, M. le Maire propose d'apporter une aide à la stérilisation et à l'identification des chats libres sous le contrôle de la SPA.

Par cette convention, la Commune s'engage à capturer 7 chats aux Berthets et les mener chez un vétérinaire acceptant les conditions de règlement de la SPA afin de les stériliser et les identifier puis les remettre sur leur site de capture.

La Commune versera au vétérinaire:

- 118.40 €/mâle
- 142.40 €/femelle.

La SPA prend en charge 50€/mâle et 60€/femelle.

Cette convention est conclue pour 1 an commençant à courir au jour de la signature. Chaque année, toute intervention de la SPA fera l'objet d'une nouvelle convention.

Danielle TISSOT indique que la commune est dans l'illégalité car elle n'a pas de fourrière pour les bêtes errantes et non stérilisées. Il serait intéressant de passer une convention avec un vétérinaire et qu'on stérilise ces chats.

Annie BERTHET ajoute qu'il y a aussi un problème de chats errants (environ 20) au Lacuzon et demande pourquoi ne passer qu'une seule convention pour les chats aux berthets et rien pour le Lacuzon.

M. le Maire précise qu'il faudrait alors prendre une convention générale pour un nombre de chats dans la limite du nombre pris en charge par la SPA.

Sylvie TINGUELY pense qu'il faut se limiter car il y a énormément de chats errants sur la Commune, cela va coûter cher.

Pour Bernard MAMET, ce qui le gêne, c'est que la commune pallie l'insouciance et l'incivisme de certaines personnes.

M. le Maire souhaite avoir une position plus ferme vis-à-vis des propriétaires connus d'animaux errants. IL propose d'engager cette démarche et de limiter le nombre à la proposition de la SPA et qu'on nomme une commission communale chargée de ce dossier.

Sylvie TINGUELY propose de faire un article dans le bulletin municipal.

Bernard MAMET pense qu'il faut sanctionner les propriétaires identifiés et qu'ils paient la stérilisation et non pas le contribuable.

Annie BERTHET ajoute qu'il faut signer la convention que s'il y a la participation de la SPA.

M. le Maire demande s'il y a une volonté de mettre en place ce type de convention pour financer cette stérilisation des chats errants.

Le Conseil Municipal refuse de signer la convention avec la SPA pour la stérilisation et l'identification de chats libres par 12 voix contre, 5 voix pour (Danielle TISSOT, Sylvie TINGUELY, Corine BOUVIER MARILLIER, Olivier BOLUT et Régis BAILLY-SALINS) et 1 abstention (Fabien CHAVIN-GAZALIER).

7 – Décision sur la location ou la vente du bâtiment de l'ancienne Trésorerie

Suite à la réunion de travail du Conseil Municipal du 6 décembre 2010 concernant les bâtiments communaux, M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le devenir de l'ancienne trésorerie (location ou vente).

M. le Maire indique que la commission était majoritairement favorable à la location au cours de cette réunion de travail.

Olivier BOLUT demande quel serait le montant du loyer.

M. le Maire propose de se baser sur le prix estimatif de vente (690 000 € d'après l'estimation du notaire) pour déterminer le prix de location.

Mathias ARBEZ demande si le rez-de-chaussée sera loué pour une activité commerciale ou à usage d'habitation.

M. le Maire répond qu'il y aura deux baux : un pour le logement et un pour la partie exploitation mais il sera possible de louer les deux à la même personne.

Si le principe de location est retenu ce soir, on lance l'opération et le conseil se réunira de nouveau pour préciser le montant des baux.

Le Conseil Municipal décide par 11 voix (Maurice VANDELLE + pouvoir de Bernard DAVID – Olivier BOLUT – Christophe MATHEZ – Annie BERTHET – Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Murielle BERTHET – Béatrice CHAVETNOIR – Corine BOUVIER MARILLIER – Danielle TISSOT) la location de l'ancienne trésorerie contre 7 voix pour la vente (José CAMELIN – Jean-Sébastien LACROIX + pouvoir de Fabien CHAVIN-GAZALIER – Régis BAILLY-SALINS – Gilles BOURQUI – Mathias ARBEZ – Sylvie TINGUELY).

8 - Fin de la participation financière en investissement et en fonctionnement de la Commune des Rousses au SIE

M. le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical des Eaux du Plateau des Rousses relatif à la fin de la participation financière de la commune des Rousses aux dépenses d'investissement et de fonctionnement. Parallèlement, la commune ne percevra plus la surtaxe syndicale encaissée sur son territoire en 2009 et 2010.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre fin à la participation financière de la commune des Rousses à compter de 2009.

– Liste des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de sa délégation

- a) Modification de l'installation électrique de l'appartement n°6 de la Gendarmerie :** marché passé avec l'entreprise CRICELEC pour un montant TTC de 6 190.50 €.
- b) Achat de gazole pour les services techniques :** marché passé avec l'entreprise THEVENIN DUCROT SAS pour un montant TTC de 6 902.99 €
- c) Location des illuminations de Noël (3^{ème} année) :** marché passé avec l'entreprise BLACHERE pour un montant TTC de 7 435.41 €
- d) Réaménagement des coins cuisines à la crèche :** marché passé avec l'entreprise BOUTERAON Michel pour un montant TTC de 3 985.07 €
- e) Migration des applications CIRIL du service administratif sur le nouveau serveur :** marché passé avec la société CIRIL pour un montant TTC de 3 552.12 €
- f) Acquisition d'une saleuse pour l'engin ISEKI :** marché passé avec CASSANI DUBOIS pour un montant TTC de 4 664.40 €
- g) Installation de tablettes pour la pose des Marianne :** marché passé avec l'entreprise BOUTERAON Michel pour un montant TTC de 1 259.39 €

h) Mise en place d'un éclairage public dans la cour de l'école : marché passé avec la société COMATELEC pour un montant TTC de 1 339.81 €

10 – Questions et informations diverses

Redevance SACEM pour le concert du Tour de France

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a négocié le montant de la redevance SACEM qui est passé de 4 300 € à 1 311 €. Bernard MAMET trouve que le montant est élevé et pensait que la Commune avait un abonnement avec la SACEM. M. le Maire lui répond que cet abonnement porte seulement sur la musique diffusée dans la rue mais pas pour l'ensemble des prestations.

Diagnostic du plan climat énergie distribué aux élus

Recours en annulation du permis de construire ALDI à La Doye

La décision est en délibéré mais la décision semble favorable pour la commune car le rapporteur a indiqué que la demande de l'association n'était pas recevable.

Gros dossier à traiter au prochain conseil : classement et déclassement des voies privées

Recours en indemnité suite aux travaux de la route du Noirmont

M. le Maire a été surpris que Bernard DAVID témoigne contre la commune dans une procédure juridique entre M. GUNES et la Commune. Bernard MAMET pense qu'on ne doit pas lui faire de procès d'intention si on ne sait pas sous quelle casquette il intervient. M. le Maire aurait aimé qu'il soit là pour qu'il puisse s'exprimer.

Centre sportif

Mathias ARBEZ souhaite savoir où en est la procédure de délégation de service public. M. le Maire informe le conseil municipal que l'avis d'appel public à la candidature est lancé. La date limite de réception des candidats et des offres est fixée au 15 février. La Commission de service public se réunira pour les négociations.

Convention d'occupation du domaine privé communal pour la location de gyropodes

M. le Maire indique que la convention a été acceptée et signée.

Prix de location de la trésorerie

Olivier BOLUT demande si le tarif sera fixé lors de la prochaine réunion du conseil municipal. M. le Maire pense que non, ce sera trop tôt.

Séance levée à 22h52

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Sébastien LACROIX

José CAMELIN